



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 MARS 2019

N° 2019/37-38

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : budget 2019 et programmation AP/CP

PJ : deux projets de délibération
documents budgétaires

Le budget de l'exercice 2019 est proposé à la somme de **4 204 243 079** XPF en recettes et en dépenses, soit :

3 009 169 725 XPF en section de fonctionnement,
1 195 073 354 XPF en section d'investissement.

Il convient de rappeler que le budget remplit deux fonctions majeures :

- acte de prévision : la recette et la dépense sont prévisionnelles à partir d'une évaluation sincère ;
- acte d'autorisation : seuls les crédits inscrits peuvent être exécutés dans le respect du principe de spécialité.

Le présent budget étant voté au 25 mars 2019, les résultats de 2018 ainsi que les restes à réaliser tels que résultant du compte administratif 2018 sont intégrés au budget.

Les orientations du budget de l'exercice 2019 ont été présentées et développées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires tenu le 07 mars 2019 et dont notre assemblée a pris acte par délibération n°2019/22. Elles sont ici rappelées et en deviennent les caractéristiques et objectifs.

**1 - UNE GESTION EVALUEE DE MANIERE REALISTE DANS UN
CONTEXTE FINANCIER CONTRAINT PAR L'EVOLUTION DES RECETTES AU
REGARD DES BESOINS DE LA POPULATION GRANDISSANTE**

A - DES RECETTES EVALUEES DE FACON REALISTE

Pour 2019 les perspectives économiques deviennent plus contraintes par rapport à 2018.

➤ LE FIP FONCTIONNEMENT

Il est prévu d'inscrire au titre du FIP initial 2019, la somme de **1 090 685 883 XPF** soit une inscription à l'identique de la dotation de 2018.

➤ LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET DOTATION D'AMENAGEMENT

La DGF et la dotation d'aménagement sont arrêtées aux montants de 2018 :

- pour la DGF : **361 891 284 XPF**,
- pour la dotation d'aménagement : **161 722 554 XPF**.

➤ LES CENTIMES ADDITIONNELS

Au regard de la décision du conseil municipal de porter à leur plafond les taux des centimes additionnels et des perspectives de développement de la commune en 2019, le produit des centimes sera inscrit à hauteur de **495 000 000 XPF** (le réalisé 2018 s'élève à 503 747 406 XPF).

➤ LES RISTOURNES ET AMENDES

Le reversement par l'Etat et la Nouvelle-Calédonie des produits des amendes s'élève à 1 770 305 XPF pour 2018. Les années précédentes le produit perçu était de l'ordre de 4 800 000 XPF pour la Nouvelle-Calédonie et de 1 500 000 XPF pour l'Etat.

L'inscription pour l'année 2019 est de **6 305 149 XPF**.

➤ LA REDEVANCE COMMUNALE DE CIRCULATION

Instituée par la délibération du conseil municipal n°2008/60 du 19 juin 2008, cette redevance dont le montant est fixée à 1 800 FCFP par cheval fiscal, remplace la taxe de circulation (vignette) supprimée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

La recette attendue est de **24 000 000 XPF**. (24 112 800 XPF perçue en 2018).

➤ LA TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT

Appliquée depuis le 1^{er} juillet 2010, la recette attendue de la taxe communale d'aménagement pour l'année 2018 s'élève à 190 234 357 XPF. Il est inscrit pour 2019, une recette de **125 000 000 XPF** correspondant entre autre à l'estimation des 50% restant à percevoir sur la seconde tranche des permis attribués en 2018.

➤ **LES AUTRES CONCOURS**

Il s'agit principalement :

- pour la province Sud, de la prise en charge des repas des enfants boursiers pour **37 000 000 XPF** (700 XFP par repas),
- pour le SIMM Sud, du reversement des droits de branchements et de la taxe communale sur l'électricité pour **87 000 000 XPF** (89 830 657.XPF en 2018)
- pour la SEUR, des surpris eau et assainissement pour **31 500 000 XPF**

Les participations de l'Etat et de la province Sud au financement du DSU sont inscrites à hauteur de 85 % des dotations prévues au contrat d'agglomération 2017-2021, soit **62 391 700 XPF**.

Il est également inscrit la somme de **15 768 000 XPF** au titre de la participation forfaitaire de la Nouvelle-Calédonie aux frais de fonctionnement de l'Arène du Sud.

➤ **LES RECETTES INTERNES**

Ces recettes proviennent principalement de l'exploitation du service de restauration scolaire.

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2019 se présente ainsi qu'il suit :

Service	Coût du service	Recettes	Déficit
Restauration scolaire	175 090 000 F	142 000 000 F (*)	33 090 000 F

(*) La participation parentale 2019 est estimée à 105 000 000 XPF soit 74 % des recettes du service.

Il est rappelé que la restauration scolaire est un service à caractère social non obligatoire.

En fonction de ce qui précède, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **2 683 009 697 XPF**, soit une augmentation de 4.70 % par rapport au budget 2018. En revanche, après intégration du résultat et des recettes d'ordre, le budget 2019 affiche une diminution de - 4.05 % par rapport au budget 2018

En corollaire de l'absence d'évolution des recettes de fonctionnement, le parti retenu est de contenir voire réduire pour 2019 les dépenses de fonctionnement, tout en tenant compte d'une évolution légitime des besoins des services. Tel sera le cas dans les principaux postes de dépenses.

B - DES DEPENSES MAITRISEES

➤ LES MOYENS DES SERVICES

Le chapitre 011 (charges à caractère général) : **1 064 283 302 XPF** représente une diminution de - 5.10 % par rapport au budget 2018.

➤ LES CHARGES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel 2019, évaluées à **1 113 973 506 XPF**, sont en augmentation par rapport au budget 2018 (+ 3.82 %).

1 - TRANSFORMATION DE POSTE

Cabinet du Maire

Suite au renouvellement pour 3 ans de la disponibilité d'un agent communal - directeur adjoint (chargé de communication) au cabinet, le remplacement de ce même agent par un contrat temporaire n'est plus envisageable. Il est opportun de recourir à un recrutement sur poste permanent. Il est donc proposé de transformer le support budgétaire de directeur adjoint de cabinet - chargé de communication (catégorie C) en chargé de communication (catégorie B).

Ancien emploi		Nouvel emploi	
Intitulé	Service	Intitulé	Service
<i>Directeur adjoint- chargé de communication (catégorie C - adjoint administratif)</i>	<i>Cabinet du Maire</i>	<i>Chargé de communication (Catégorie B - rédacteur)</i>	<i>Cabinet du Maire</i>

2 – CHANGEMENT DE RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

La municipalité dans un souci d'optimisation de la masse salariale a fait le choix de ne pas remplacer le départ à la retraite du Garde-Champêtre.

Néanmoins afin de garder la mission de vagemestre, il est proposé d'intégrer cette mission au poste du technicien adjoint de la direction des services techniques (service des constructions publiques et des moyens).

Ce même poste va être désormais rattaché au Secrétariat Général.

Ancien rattachement budgétaire		Nouveau rattachement budgétaire	
Intitulé	Service	Intitulé	Service
1 technicien adjoint	Service des constructions publiques et des moyens (DST)	1 technicien adjoint	Secrétariat Général

➤ CONTRAT D'ASSOCIATION

L'application du contrat d'association passé entre l'Etat et la DDEC permet d'estimer le forfait communal 2019 à **32 000 000 XPF** (il était de 28 309 806 XPF au budget de l'exercice 2018).

➤ LA RESTAURATION SCOLAIRE

112 000 000 XPF sont inscrits au titre du marché de la restauration scolaire et 7 000 000 XPF sont prévus au titre des dépenses d'acquisition des plateaux repas biodégradables.

➤ LE TRANSPORT SCOLAIRE

Une inscription de **26 500 000 XPF** est réalisée, correspondant au montant du marché.

➤ **LES PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX**

Avec un montant global de **63 483 035 XPF**, les participations inscrites en 2019 sont en hausse de 1% par rapport à celles de 2018, cela correspond à l'entrée de la commune dans le groupement des employeurs de sports et loisirs.

	2018	2019
SIVM SUD	4 964 000	4 964 000
SIGN (fonctionnement)	21 979 187	22 197 412
SMTU (fonctionnement)	33 421 623	33 421 623
GIE SERAIL (fonctionnement)	2 400 000	2 400 000
GPEt D'EMPLOYEURS SPORTS ET LOISIRS		500 000
TOTAL	62 764 810	63 483 035

* * * * *

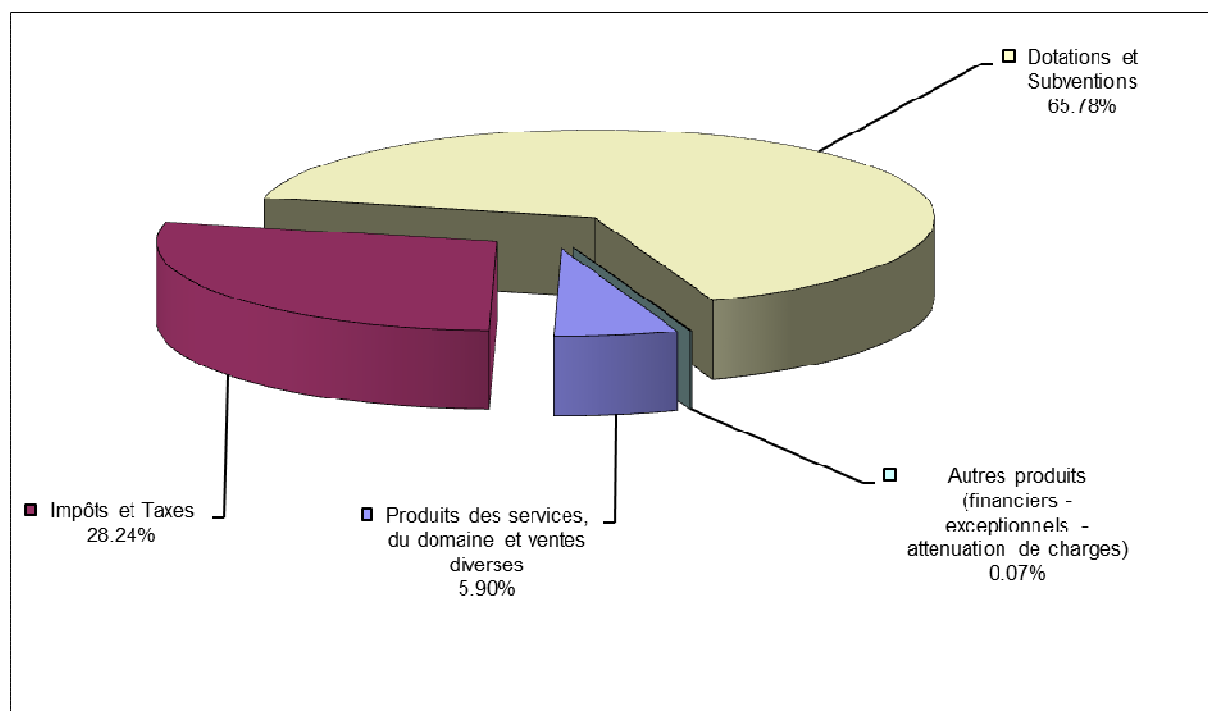
En fonction de ce qui précède, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **2 454 772 143 XPF** à rapprocher des recettes réelles de fonctionnement précitées : **2 683 009 697 XPF**, soit une épargne brute de **228 237 554 XPF** pour un virement vers l'investissement de **434 573 350 XPF**.

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2019 affichent une réduction de -0.28 % par rapport à 2018.

* * * * *

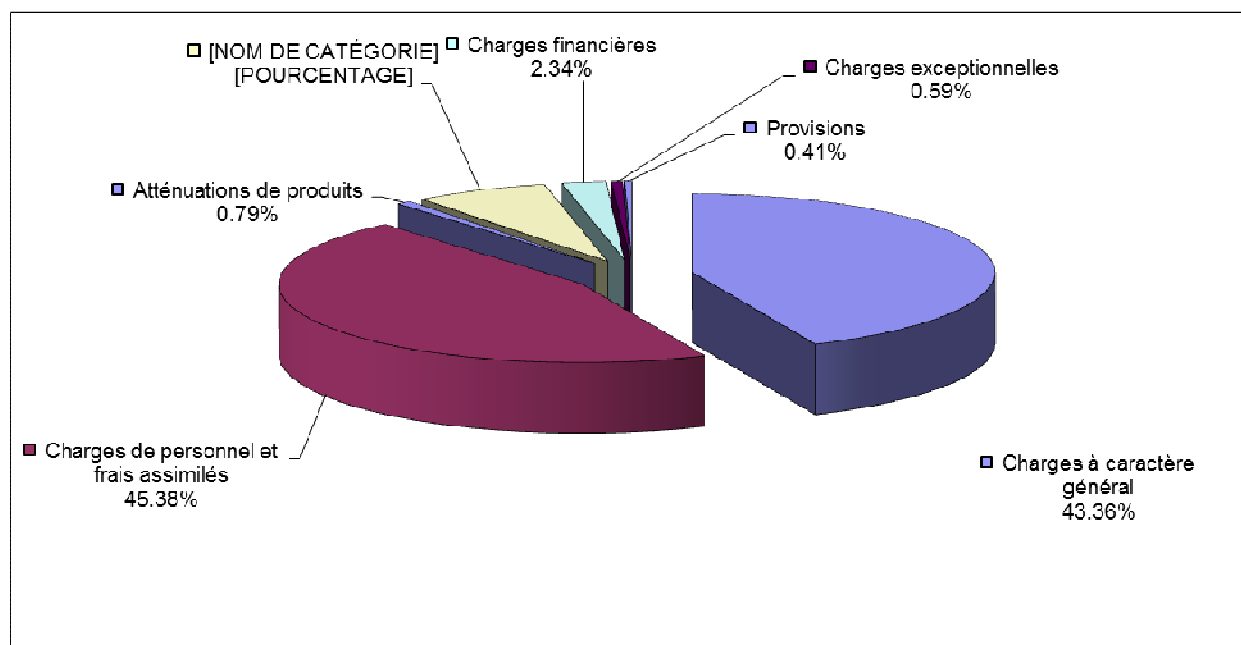
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT:**2 683 009 697**

RECETTES		2018 BP	2018 BP+DM	2019
013	Atténuation de charges	0	0	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	144 250 000	144 250 000	158 400 000
73	Impôts et Taxes	666 600 000	777 382 012	757 805 149
74	Dotations et Subventions	1 751 486 164	1 814 620 292	1 764 957 950
75	Autres produits de gestion courante	208 314	208 314	1 846 598
76	Produits financiers	0	19 988 319	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0
78	Reprises sur provisions	0	0	0
TOTAL		2 562 544 478	2 756 448 937	2 683 009 697



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT:**2 454 772 143**

DEPENSES		2018 BP	2018 BP+DM	2019
011	Charges à caractère général	1 121 442 935	1 185 937 772	1 064 283 302
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 072 982 166	1 093 904 166	1 113 973 506
014	Atténuations de produits	0	17 522 234	19 500 000
65	Autres charges de gestion courante	184 881 103	186 530 513	175 045 335
66	Charges financières	61 500 000	61 500 000	57 500 000
67	Charges exceptionnelles	15 955 000	22 955 000	14 470 000
68	Provisions	5 000 000	24 600 000	10 000 000
TOTAL		2 461 761 204	2 592 949 685	2 454 772 143



2 - UNE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENTS REALISTE

A - UN FINANCEMENT SAIN DES INVESTISSEMENTS

Le financement des investissements repose en partie sur l'épargne brute mais aussi et surtout sur le résultat de fonctionnement transféré à l'investissement.

Pour un montant total de **1 195 073 354 XPF**, les recettes (+ autofinancement) de la section d'investissement se décomposent comme suit :

1) L'autofinancement et le résultat d'investissement reporté

L'autofinancement s'élève à un montant de **552 797 982 XPF**.

Il se décompose comme suit : une recette d'ordre (amortissements) pour 119 824 232 XPF, le virement de la section de fonctionnement pour 434 573 350 XPF, auxquels sont déduits les 1 599 600 XPF correspondants à la subvention d'équipement transférable au compte de résultat.

Le report de 2018 intégré au chapitre 001 en dépenses d'investissement s'élève à **312 527 059 XPF** (résultat déficitaire de la section d'investissement avant les restes à réaliser).

2) Les dotations et subventions

- une subvention de **8 000 000 XPF** de la Nouvelle-Calédonie pour l'entretien des cours d'eau ;
- la participation au projet de construction d'un marché municipal, opération du contrat d'agglomération 2017-2021, dans lequel la province Sud s'engage à verser **9 000 000 XPF** et l'Etat **22 200 000 XPF** ;
- la participation au projet de construction de la route ZIZA-RT1, opération du contrat d'agglomération 2017-2021, dans lequel la province Sud s'engage à verser **1 800 000 XPF** et l'Etat **6 000 000 XPF** ;
- la participation au projet d'assainissement du Mont-Mou, opération du contrat d'agglomération 2017-2021, dans lequel la province Sud s'engage à verser **13 500 000 XPF** et l'Etat **45 000 000 XPF** ;
- la participation à la réalisation des aménagements dédiés aux familles, opération du contrat d'agglomération 2017-2021, dans lequel la province Sud s'engage à verser **9 725 625 XPF** et l'Etat **23 989 875 XPF** ;
- les restes à réaliser en recettes validés par le contrôleur des finances publiques s'élevant à **37 517 705 XPF**.

3) Les cessions

Inscription de **7 215 000 XPF** pour l'opération d'échange avec soulte prévue au titre de la délibération 2009/04 du 19/01/04.

B - UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT REALISTE

Pour un montant total d'opérations réelles estimé à **701 728 482 XPF**, la section d'investissement s'articule ainsi qu'il suit :

En 2019, quatre Autorisations de Programme (AP) sont concernées par des inscriptions budgétaires, et trois autorisations de programme sont clôturées :

1) Les opérations du contrat d'agglomération en AP/CP

CA	N° d'AP	N° d'Opération	Objet	CP 2019
2017-2021	AP 06/18	1740	Marché municipal	60 000 000
2017-2021	AP 01/18	1830	Aménagement de la plaine des sports - Skate park	2 510 000
2017-2021	AP 05/18	1940 + CHAP 20	Route ZIZA-RT1	12 000 000
2017-2021	AP 05/18	1950	Assainissement du Mont-Mou	90 000 000
2017-2021	AP 07/18	1930	Aménagements dédiés aux familles (Plaine des sports)	65 632 500
				230 142 500

2) Les opérations hors contrat d'agglomération en AP/CP

N° d'AP	N° d'Opération	Objet	CP 2019
AP 02/18	1840	Réalisation du giratoire Nord	144 900 000
AP 03/18	1904 + CHAP 21	Ecoles communales - Travaux et acquisitions	14 500 000
			159 400 000

Les crédits de paiements (CP) 2019 s'élèvent à la somme de **389 542 500 XPF**.

Le détail des crédits de paiement est présenté dans le projet de délibération n°2019/37.

L'AP suivante est clôturée :

- AP 04/18 – Travaux routiers : 0 XPF.

3) Les opérations annuelles

Un montant total de **64 486 244 XPF** est consacré à différents programmes d'investissement hors contrat. Ces programmes sont affectés comme chaque année, à la satisfaction de besoins récurrents : aménagements routiers, acquisitions de matériels et mobiliers, travaux de bâtiments, installations sportives, etc...

Les études et acquisitions : 17 914 974 XPF

Article	Nature	Vote	Détails
2031	Etudes	7 936 263	Etude reconstruction école les palmiers, Audits bâtiments et réseaux Mairie principale, Dossier candidature Entreprises conception/réalisation 11ème école
2051	Concessions, droits, brevets	1 552 611	Logiciel de reconnaissance et d'intégration automatique de documents
2111	Terrains nus	1 356 000	Frais sur échanges et acquisition foncière rotocal / Tahiti nui
2128	Plantations arbres et arbustes	102 238	Plantation pourtour aire de jeux Arène du Sud
21561	Matériel roulant incendie	1 100 000	Pièces de rechange et grosses réparations sur le matériel roulant incendie
2182	Transport	2 575 611	Acquisition et réparations de véhicules
2183	Matériel bureau/informatique	520 955	Rénovation du parc informatique
2184	Mobilier	1 166 386	Mobilier divers services de la mairie
2188	Autres	1 604 910	Acquisition de divers équipements et matériels pour les services municipaux (climatiseurs, postes téléphoniques, matériel technique).
	Total	17 914 974	

Les travaux : 46 571 270 XPF

Opérat°	Objet	Vote	Détails
1903	Installations sportives	1 000 000	Réfection de la conduite principale d'arrosage
1904	Travaux bâtiments	39 900 000	Travaux de reconstruction de l'école les palmiers
1906	Travaux en tribus	1 000 000	travaux divers
1917	Réseaux divers	3 671 270	Alimentation haute tension Zone Agropole
1922	Aménagements des alentours de l'Arène du sud	1 000 000	Re surfacage du parking VIP
	Total	46 571 270	

- Les opérations pour compte de tiers : **9 836 412 XPF**

Il s'agit, pour 8 000 000 XPF, de l'entretien des cours d'eau financé par la Nouvelle Calédonie, et pour 1 836 412 XPF du solde des travaux préalables à la rétrocession du domaine Paddon (financement Véron transaction, syndic des propriétaires).

- Les restes à réaliser :

Les restes à réaliser en dépenses, validés par le contrôleur des finances publiques s'élèvent à **172 686 379 XPF**.

4) Les opérations financières : 217 000 000 XPF

Article	Nature	Objet	Vote
1641	Emprunt	Remboursement des emprunts	217 000 000 XPF

5) Les subventions d'équipement : 14 363 326 XPF

- ARTICLES 204151 ET 204181

Organisme	Objet	Vote	Durée d'amortissement
SMTU	PDAN - Tranche 2019 & Aménagements de voirie	10 136 386	5 ans
SIGN	Habitat et sécurisation Aqueduc de Tontouta	2 626 940	5 ans
GIE SERAIL	Part° investissement	1 600 000	5 ans
	Total	14 363 326 XPF	

- **Au chapitre 013** : subvention d'équipement à transférer au compte de résultat pour **1 599 600 XPF**.

En fonction des orientations définies ci-dessus, le budget 2019 s'élève à **4 204 243 079 XPF**.

Le présent projet de budget 2019 permettrait d'atteindre des objectifs de fonctionnement et d'équipement réalistes.

Tel est l'objet des présentes délibérations que j'ai l'honneur de vous soumettre.


Le Maire
Willy GATUHAU
Willy GATUHAU